

<u>Déclaration finale</u> 9 novembre 2020 mise à jour janvier 2022

<u>Une vision atlantique de l'approche intégrée : le moment pour une macro-région atlantique</u>

L'association des Villes atlantiques (ACA) a été créée il y a vingt ans, en 2000, avec pour objectifs principaux de donner la parole aux autorités locales de l'Arc Atlantique au niveau européen et de s'inscrire pleinement dans le dialogue territorial européen.

En effet, en reliant tous les représentants locaux de la côte atlantique, des solutions communes efficientes et efficaces pourraient être trouvées ; afin d'aboutir à un développement innovant, durable et harmonisé au sein de l'Arc Atlantique, particulièrement pertinent dans cette période.

Le contexte européen est en effet marqué par divers événements, au premier rang desquels, la pandémie du Covid 19 qui a particulièrement affecté nombres d'Etats membres, même si aujourd'hui ils se trouvent (en termes de décès par habitant) rejoint ou dépassés par les Etats-Unis et de nombreux pays d'Amérique Latine).

Cette pandémie est intervenue elle-même dans une période marquée par deux autres événements important pour l'UE: le Brexit et la période de transition d'un an entamée le 1^{er} janvier 2020, et la forte accélération des orientations vers une transition énergétique par le Pacte Vert de la fin 2019. Les mesures adoptées en matière économique et financière par l'UE ont constitué un tournant important dans la politique communautaire manifestée par le plan de relance de l'UE.

Dans ce contexte, en s'appuyant sur l'expertise d'une coopération pérenne et enthousiasmée par l'urgence de la crise, les Villes Atlantiques souhaitent aujourd'hui rappeler aux institutions européennes, et notamment au Conseil, l'importance des principes de subsidiarité, de proportionnalité et de cohésion. Cette nouvelle période devrait ainsi confirmer un système de gouvernance multi-niveaux amélioré qui réserve des instruments cohérents. En particulier, les Villes Atlantiques souhaitent transmettre cette vision concernant : la Macro-région Atlantique (soutenue par un programme Espace Atlantique fort et structurée par le Corridor Atlantique) ; une Charte de Leipzig de la santé, bleue et culturelle et une véritable appropriation par les villes de l'Agenda urbain.



Les futures stratégies de l'UE devraient s'orienter vers :

Un système de gouvernance multi-niveaux cohérent :

Les propositions actuelles de renouvellement des politiques de l'UE à partir de 2021 énumèrent un certain nombre de systèmes intégrés. Afin d'éviter la dispersion, Atlantic Cities souhaite :

- 1. Proposer à la Commission européenne d'inclure une feuille de route de l'intégration expliquant les liens et les ponts entre toutes les approches intégrées ; à savoir les macro-régions, les ITI, le CLLD, l'Initiative urbaine européenne et la Charte de Leipzig.
- 2. Suggérer une approche similaire pour assurer la cohérence entre les nouveaux objectifs de la politique urbaine et régionale (en particulier RIS3), le Green Deal et les objectifs de développement durable des Nations Unies.
- 3. Soutenir le principe de partenariat en renforçant le Code de conduite européen afin d'impliquer les parties prenantes à toutes les étapes du processus européen, en particulier les villes.

<u>De la Stratégie Maritime Atlantique vers la reconnaissance d'une macro-région atlantique</u>

La crise actuelle démontre la valeur de la solidarité et de la coopération renforcée entre les territoires, notamment ceux liés par des racines sociales, culturelles et économiques communes et par des défis spécifiques, comme l'Atlantique. Cela montre également que les défis ne sont pas limités par les frontières, ils sont abordés à travers elles. La mise en mouvement d'une Stratégie Maritime Atlantique avec son Plan d'Action aujourd'hui révisé va dans le bon sens. Dans cet esprit, Atlantic Cities souhaite exprimer :

- 4. Un rappel de l'importance de la Stratégie Maritime Atlantique comme :
 - a) Première étape et démonstration que l'approche macro-régionale est bénéfique pour les territoires atlantiques ;
 - b) Cadre d'objectifs communs mis en valeur par les quatre grands piliers du nouveau Plan d'Action Atlantique, c'est-à-dire les questions relatives aux ports et à l'accessibilité, aux compétences maritimes et à la connaissance des océans, aux énergies marines renouvelables, à la bonne santé des océans et à la résilience des littoraux.
- 5. Un appel au Conseil européen, et en particulier aux présidences française (2022) et espagnole (2023), afin de confirmer la Macro-région Atlantique comme mécanisme de solidarité et de croissance.
- 6. Dans ce sens, ACA appelle les institutions européennes à prendre en compte l'impact spécialement fort du Brexit sur les territoires de l'Arc



Atlantique. Dans un premier temps, il faut veiller à ce que la territorialisation du Fonds d'ajustement sur le Brexit soit vraiment effective. Ensuite, dans la configuration de la Macro-région, il conviendra d'intégrer les relations avec le Royaume-Uni suivant les modèles de coopération de voisinage des autres macro-régions.

- 7. Une offre de travailler ensemble à la gestion de la Macro-Région atlantique sous une forme similaire à d'autres réseaux territoriaux de villes¹ et de partager son expertise, notamment dans les cinq priorités² identifiées par Atlantic Cities.
- 8. Un appel aux villes et territoires des pays tiers (y compris les territoires britanniques), bordant l'Atlantique, à se joindre à l'initiative Macro Régionale, afin de la renforcer par des liens historiques, sociaux, culturels et économiques durables et contribuent ainsi à renforcer une structure territoriale cohérente.
- 9. Une reconnaissance accrue des espaces maritimes transfrontaliers européens (par exemple entre Bretagne et Sud de l'Irlande dans un contexte post-Brexit).

♣ Structurée par le Corridor Atlantique

Les infrastructures de transport sont la colonne vertébrale du développement territorial, tous les flux en dépendent. Dans une vision intégrée de l'Arc Atlantique, il semble donc indispensable d'inclure :

- 10. Une extension tangible de ce corridor à l'Irlande, reliant le pays à l'ouest de la France, notamment la Bretagne, au nord de l'Espagne et au Portugal et donc au mainstream européen.
- 11. Une approche de capillarité, notamment en ce qui concerne les liaisons mer-terre, mer-rail et insulaire, afin d'assurer l'efficacité des flux.
- 12. La multimodalité comme norme, favorisant les synergies entre les modes de transport et revitalisant les autoroutes de la mer.
- 13. Un réseau ferroviaire de ville à ville efficace et à *taille humaine* qui permet un temps de trajet raisonnable entre les villes de l'Arc Atlantique ; sans oublier que les trains de nuit sont un premier départ dans la bonne direction.

♣ Appuyée par le programme Espace Atlantique

Une macro-région repose à la fois sur l'utilisation des financements européens existants et sur l'interrelation des programmes, il est néanmoins crucial de rappeler l'importance du programme Espace Atlantique pour ses territoires. Ainsi, Atlantic Cities souhaite rappeler :

14. La vision de l'Arc Atlantique comme une économie de la connaissance, connectée, verte et bleue, inclusive et résiliente ; vision qui devrait guider la

¹ Le réseau de Villes Adriatiques et Ioniennes fait partie du Secrétariat de leur macro-région

² Croissance Bleue, Mobilités, Environnement, Recherche & Innovation et Inclusion Sociale



définition du programme. A nouveau, Atlantic Cities offre son expertise (dans le domaine de la sécurité maritime, des énergies marines renouvelables, de la recherche marine, du tourisme portuaire et culturel...) pour participer à la définition du programme.

- 15. La nécessité de s'appuyer sur les particularités du territoire atlantique, mais aussi sur ses risques : périphérie, changement climatique, élévation du niveau de la mer et inondations provoquées par les tempêtes.
- 16. L'importance d'un meilleur alignement méthodologique entre les programmes INTERREG, notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion et les règles d'éligibilité.
- 17. La nécessité de mieux soutenir les participants, à la fois par un examen du rôle et du profil des chefs de file et aussi par une participation accrue des partenaires associés et des organisations de coopération.

Une Charte de Leipzig de la santé, bleue et culturelle

Les Villes atlantiques saluent le processus de révision de la Charte de Leipzig, reconnaissant la pertinence de ses trois dimensions (la ville juste, la ville verte et la ville productive) qui reflètent trois des quatre piliers du développement durable (dimensions sociale, environnementale et économique). Dans cette optique, Atlantic Cities souhaite contribuer et :

- 18. Suggérer la valorisation de la dimension culturelle, quatrième pilier du développement durable. Le patrimoine culturel et naturel assemble des valeurs clés pour le développement des villes, il ne doit pas être traité uniquement comme transversal.
- 19. Proposer l'ajout du « bleu » à la dimension verte, l'eau étant un élément primordial du développement urbain et de l'économie circulaire. Aussi parce que les villes fluviales, côtières et portuaires subissent des situations particulièrement complexes du fait du changement climatique.
- 20. Recommander également l'ajout de «la santé » à la dimension juste, car la crise actuelle et les réactions rapides des maires européens révèlent un besoin substantiel de s'attaquer aux problèmes de santé et à leurs effets au niveau local et donc de les anticiper dans le cadre de l'approche intégrée.
- 21. Rappeler que les villes ne sont pas des points isolés du territoire et que la charte doit donc refléter les relations avec les autres villes et les autres niveaux de territoire dans la section spatiale correspondante.

Une appropriation réelle de l'Agenda urbain pour les villes

Les Villes Atlantiques souhaitent saluer les progrès réalisés par l'Agenda urbain et ses 14 partenariats. Dans le cadre de la nouvelle période, ils considèrent que ces résultats doivent être capitalisés et pour ce faire, elles suggèrent :

22. Afin d'assurer un développement territorial équilibré, les programmes de financement de l'UE doivent être facilement accessibles aux villes petites et moyennes de l'UE.



- 23. Une véritable traduction de l'Agenda dans le cadre financier pluriannuel et les priorités de l'UE, soit avec un programme spécifique, soit avec un alignement clair.
- 24. En ce sens, une association plus claire entre l'Agenda urbain et l'initiative urbaine européenne, y compris un espace de dialogue³ avec les institutions et organes de l'UE ouverts aux partenariats, le réseau de développement urbain et, en général, les villes européennes.
- 25. En ce qui concerne l'amélioration de la réglementation, que les Partenariats actuels de l'agenda européen soient appliqués formellement dans la programmation des politiques européennes et ne restent pas comme des "rapports dans un tiroir". L'exemple du partenariat Migration et de sa coopération avec la DG Justice est à suivre.
- 26. Une dimension territoriale renforcée de l'Agenda, avec une meilleure intégration des réseaux urbains de coopération territoriale dans les instances de dialogue telles que les partenariats et le conseil consultatif de l'Initiative urbaine européenne.
- 27. En outre, une dimension citoyenne renforcée pour que les Partenariats de l'Agenda urbain puissent être reproduits au niveau de la base, à l'instar des groupes d'action locale du FEDER, du FEADER et du FEAMP.
- 28. La création d'un partenariat bleu s'attaquant aux spécificités des villes et aires portuaires et, en général, de l'économie bleue.

5

³ L'Espace de dialogue doit aller plus loin que le Forum des Villes et promouvoir des actions et ressources significatives pour une implication réelle des villes de l'UE de toutes les tailles.